



Adoption personne majeure

Par **pimousse74**, le **16/10/2013 à 09:41**

Bonjour,

Mon père ne s'est jamais occupée de moi depuis le divorce de mes parents (à l'age de 2 ans), ne m'a pris chez lui qu'une dizaine de fois et ,n'a jamais versé de pension alimentaire. Il ne m'appelle pas, ne prends pas de nouvelles, ne me connaît pas ni moi ni ma vie....

Ma mère s'est remariée il y a 18 ans avec mon beau père et ont eu 2 enfants. C'est mon beau père qui m'a élevée et bien que je n'habite plus chez eux depuis quelques années et que j'ai aujourd'hui 24 ans, je souhaiterais me faire adopter par lui. Je souhaiterais connaître les démarches à effectuer, le coût, le délai et les conséquences sur mon père biologique.

Merci de votre aide !

Par **JuLx64**, le **16/10/2013 à 10:02**

Regardez l'adoption simple : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1094.xhtml>

Par **pimousse74**, le **16/10/2013 à 10:41**

Bonjour, merci de votre reponse. J'ai deja regarder et j'ai vu que cela etait possible, mais rien de clair dans les demarches (a part que c'est une decision du tribunal, ce n'est pas indiquer a qui s'adresser, quelles sont les pieces a fournir), ni les delais... Si quelqu'un a quelque chose de plus detaille9...}

Par **youris**, le **16/10/2013 à 12:50**

bjr,
sur le lien il est précisé:

" Vous devez déposer une requête en adoption au Procureur de la République du TGI du lieu de résidence du couple."

un avocat est obligatoire pour cette procédure, vous devez donc trouver un avocat spécialisé

en droit de la famille.

cdt